

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 26 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Encore une fois, le gouvernement a recours aux ordonnances alors que la question « de l'implantation, du développement et du maintien des modes d'accueil de la petite enfance » mériterait un projet de loi complet et une adoption point par point par le Parlement.

Ce sujet est particulièrement sensible pour les familles. En effet, « les professionnels des secteurs considèrent qu'il manque, en France, plus de 300 000 places d'accueil ».

À ce manque de places, il faut ajouter les crèches associatives menacées par la suppression des contrats aidés. Par exemple, dans ma circonscription, à Béziers, deux crèches associatives sont menacées de fermeture : « les Arlequins » qui accueillent 17 enfants et « les Diablotins », 19 enfants.

C'est la raison pour laquelle il conviendrait de faire un réel projet de loi pour répondre aux attentes des familles et des territoires.